

*Interpellation présentée par la députée:
Mme Loly Bolay*

Date de dépôt: 11 septembre 2012

Interpellation urgente écrite

L'adjudication des marchés publics dans le secteur du déménagement (question 1)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En 2005 déjà, la Commission paritaire du secteur des transports et déménagements avait attiré l'attention du Conseil d'Etat sur la problématique liée aux marchés publics dans le secteur déménagements et l'irrespect des règlements en vigueur lors des adjudications.

En février 2006 et en juillet 2012, l'Association genevoise des entreprises de déménagements (AGED) et le syndicat Unia, tirent à nouveau la sonnette d'alarme en demandant au Conseil d'Etat une plus grande vigilance des entreprises concernées lors de l'adjudication des marchés, ainsi qu'aux sous-traitants auxquels ces entreprises font appel.

Dans sa réponse datée du 21 août 2012, le Conseil d'Etat estime que le règlement est respecté et que des contrôles sont effectués.

Or il n'en est rien. Actuellement, dans notre canton, il existe 117 entreprises répertoriées dans le secteur déménagements, dont seules 10 sont signataires d'une CCT (Convention collective de travail).

Il est à relever que certaines d'entre elles, non signataires d'une CCT, ne respectent pas la majoration du tarif horaire prévue pour les heures travaillées en soirée ou pendant le week-end.

Il sied de rappeler ici que les règlements L6 05 01 et L6 05 03 (articles 20 et 32), stipulent que : *les soumissionnaires et leurs sous-traitants, doivent respecter les dispositions relatives à la protection sociale des travailleurs aux conditions de travail applicables à Genève dans leur secteur d'activité.*

Et que, par ailleurs, le soumissionnaire est lié par la convention collective de travail de sa branche, applicable à Genève; partant, qu'il a signé, auprès de l'Office cantonal un engagement à respecter les usages de sa profession en vigueur à Genève, notamment en ce qui concerne la couverture du personnel en matière de retraite, de perte de gain en cas de maladie, d'assurance-accident et d'allocations familiales;

Madame la Conseillère d'Etat en charge du département de la Solidarité et de l'emploi:

Quelles mesures votre département a-t-il pris pour que les règlements en vigueur dans l'adjudication des marchés publics-secteur déménagements soient respectés?